

A

(N^o 155.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 MAI 1840.

EXPOSÉ DES MOTIFS

D'un projet de loi tendant à obtenir un crédit supplémentaire sur le budget des affaires étrangères, pour l'exercice 1839.

MESSIEURS,

Les nécessités qui ont motivé la demande du crédit supplémentaire pour 1838, qui a fait l'objet du rapport de M. De Jaegher, du 6 mai dernier, s'étant reproduites en 1839, j'ai l'honneur de vous présenter un projet de loi tendant à majorer, d'une somme de fr. 10,523-36, le chap. V du budget du département des affaires étrangères, pour l'exercice de 1839. Cette augmentation est destinée à couvrir des dépenses qui restent à liquider, concernant plusieurs voyages d'agents diplomatiques et de courriers.

Je crois devoir vous faire observer, Messieurs, que cette demande ne nécessitera aucun surcroît de dépenses pour l'État, attendu que plusieurs articles du budget du département des affaires étrangères, laissent un disponible beaucoup plus considérable que le supplément de crédit dont il est question.

L'on n'a pas cru devoir recourir à un transfert comme l'année dernière, eu égard aux considérations que M. le ministre des finances a fait valoir alors en faveur du mode que je propose aujourd'hui, par cela seul qu'il n'apporte aucune perturbation dans les comptes généraux déjà arrêtés.

Le ministre des affaires étrangères,

LEBEAU.

PROJET DE LOI.

Leopold,

Roi Des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de notre ministre des affaires étrangères,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Notre ministre des affaires étrangères présentera aux Chambres, en notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au chap. V, article unique, du budget du département des affaires étrangères pour l'exercice 1839 (frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes, courses diverses), un crédit supplémentaire de dix mille cinq cent vingt-trois francs trente-six centimes.

Donné à Bruxelles, le douzième jour du mois de mai mil huit cent quarante.

LÉOPOLD.

Par le roi :

Le ministre des affaires étrangères,

LEBEAU.